

**A la suite de l'attentat terroriste à Arras, vendredi 13 octobre, le
Gouvernement a décidé de rehausser la posture Vigipirate au niveau le plus
élevé « Urgence attentat » sur tout le territoire.**

Les mesures supplémentaires de protection correspondent à un élargissement et à un renforcement des dispositifs actuels.

1. Une plus forte sécurisation des écoles et des établissements scolaires :

- Renforcement de la surveillance et contrôle des rassemblements aux abords des établissements ;
- Restriction voire interdiction des activités aux abords des bâtiments ;
- Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules.

2. En complément de ces mesures renforcées, les consignes suivantes doivent être appliquées :

- L'**accueil** à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- Un **contrôle visuel des sacs** doit être effectué ; en cas de refus, le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement ;
- L'**identité des personnes étrangères** à l'établissement est **systématiquement vérifiée** ; en cas de doute, le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement ;
- Les **attroupements** doivent être évités aux abords de l'établissement car ils exposent leurs membres à une menace d'attaque directe.
- Il est demandé à chacun de **signaler tout comportement ou objet suspect**, y compris aux abords des établissements.

Je sais pouvoir compter sur la vigilance de chacun pour la sécurité de tous et vous en remercie.

La principale,

Sophie Reynier